



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Clermont-Ferrand, le 29 décembre 2023

Bureau : Service Economie Agricole
Affaire suivie par :
Carole BOYER / Loïc VERNET
Tél : 04 73 42 15 95 / 04 73 42 14 79
ddt-ctrl-structures@puy-de-dome.gouv.fr

Dossier n° : **63 23 481**

Monsieur ,

Vous m'avez adressé une demande d'autorisation d'exploiter des biens situés sur les communes de MEDEYROLLES, SAUVESSENGES, BEURIERES, ST JUST et VIVEROLS pour une surface de 78,4212 ha au titre d'une installation à titre individuel d'un exploitant sur une exploitation dont la surface pondérée est supérieure au seuil de 54 ha.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande complète à la date du **28 décembre 2023**.

Si, au terme d'un délai de 4 mois à compter de la date de réception de votre demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision ne vous a été notifiée, l'autorisation vous est implicitement accordée, en application du code rural et de la pêche maritime.

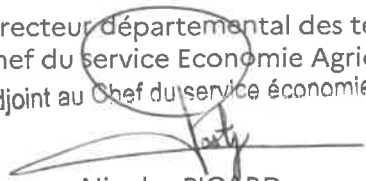
Si aucune demande concurrente n'est déposée, ce courrier vaudra donc autorisation d'exploiter à partir du **28 avril 2024**. En conséquence, je vous invite à conserver le présent document.

Votre demande va faire l'objet d'une publicité dans les mairies de localisation des biens demandés et sur le site internet des services de l'État (www.puy-de-dome.gouv.fr).

Dans l'hypothèse d'une (ou plusieurs) demande(s) concurrente(s), le délai d'instruction pourra être porté à 6 mois et un avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) pourra être sollicité (articles R.331-5 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime).

Je vous prie d'agréer, Monsieur , l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du service Economie Agricole,
L'Adjoint au Chef du service économie agricole


Nicolas PICARD

Fabien PESTY

CHAUTARD Guillaume
Bordel
63220 MEDEYROLLES